

Qualité de l'air intérieur et entretien du logement

# Labels environnementaux

Dernière mise à jour : 16 avril 2026

Temps de lecture : 6 minutes

Périodes :



## Définition

Les labels permettent de repérer des produits plus respectueux de l'environnement et de la santé. Ils aident notamment les consommateurs à distinguer les produits respectant un cahier des charges spécifique relatif aux produits ayant un impact pour la santé ou l'environnement. Certains labels sont mis en place par les pouvoirs publics, d'autres sont privés.

## Messages clés

- Certains labels de confiance peuvent être conseillés pour aider à identifier des produits plus vertueux ou plus sûr
- L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a répertorié près de [100 labels environnementaux publics ou privés](#)
- Les labels environnementaux ne sont pas tous gage du même degré d'exigence et de fiabilité. Certains labels portent sur la politique de l'entreprise, ou sur des considérations environnementales, mais pas forcément sur l'innocuité des ingrédients

## Labels mis en place par les pouvoirs publics

Le terme « écolabel » est réservé aux labels environnementaux qui répondent à la norme ISO 14024, c'est-à-dire respectant des exigences très précises prenant en compte les impacts environnementaux des produits tout au long de leur cycle de vie, mais aussi les impacts sur la santé.

Les deux écolabels suivants sont les plus répandus en France, mis en place par les pouvoirs publics, ils garantissent la qualité d'usage d'un produit et ses qualités écologiques.

- **Label NF environnement :**



La marque NF Environnement est le seul éco-label officiel français. Il correspond à un cahier des charges de **qualité environnementale**. En termes sanitaires, il implique notamment, pour les vernis et peintures, la limitation de substances dangereuses et de métaux lourds et la limitation de la teneur en composés volatils. Il prend également en compte la dimension écologique avec des critères tels que la limitation des impacts sur l'environnement au cours de la fabrication. En France, il est délivré par AFNOR Certification.

- **Ecolabel européen**



L'Ecolabel européen est le label écologique officiel européen. Il fixe des critères pour limiter l'impact des produits sur **la santé humaine**, comme notamment la teneur maximale en composés organiques volatils et la réduction des substances dangereuses et des allergènes. Il prend également en compte des **aspects environnementaux** tels que la biodégradabilité, la réduction des emballages...). En France, il est délivré par AFNOR Certification.



- **Autres écolabels officiels européens :**

Deux autres écolabels européens sont disponibles en France : l'écolabel « Ange bleu » (écolabel allemand) et l'« écolabel nordique » (ou Nordic Ecolabel Nordic Swan)

- **L'étiquette "Emissions dans l'air intérieur"**



Cette étiquette est disponible sur les matériaux de construction, peintures, revêtements, isolants ou tout produit qui émet des **polluants volatils** qui se dispersent dans l'air intérieur. L'étiquette permet d'indiquer le niveau d'émission de chaque produit : de A+ (très faibles) à C (fortes).

## Labels privés

- **Eco-cert**



Ecocert est un label privé qui certifie de nombreux types de produits : produits ménagers, cosmétiques, textiles. Il exige par exemple l'interdiction d'utiliser des dérivés de pétrole, des colorants et des parfums artificiels, l'interdiction d'utiliser certains produits dangereux pour l'environnement ou de recourir à des emballages constitués de plastiques potentiellement toxiques (ex : Polychlorure de vinyle (PVC)).

Pour les détergents, deux types de certifications existent :

- "Ecodétergents" garantit que 95 % des ingrédients sont d'origine naturelle
- "Ecodétergents à base d'ingrédients biologiques" garantit plus de 95% d'ingrédients d'origine naturelle dont au moins 10% issus de l'agriculture biologique

Pour les cosmétiques, deux types de certifications existent :

- La certification "Cosmétiques écologiques" garantit au minimum 5 % d'ingrédients certifiés biologiques, et plus de 50 % d'ingrédients végétaux biologiques
- La certification "Cosmétiques écologiques et biologiques" garantit que 10 % du produit est composé d'ingrédients certifiés biologiques, avec plus de 95 % d'ingrédients végétaux issus de l'agriculture biologique

- **Nature & Progrès**



Ce label privé concerne les produits alimentaires et les cosmétiques. Il exige par exemple :

- L'interdiction des colorants, parfums artificiels et certains produits chimiques (ex : chlore)
- L'interdiction de l'huile de palme ou l'un de ses dérivés
- Une exigence de biodégradabilité à 99 % minimum pour les nettoyants multi-usages
- La limitation des emballages

- **Cosmébio (cosmétiques)**



Le label Cosmébio s'applique aux cosmétiques biologiques. Il impose notamment :

- Au moins 95% d'ingrédients végétaux
- Au moins 10 % d'ingrédients issus de l'agriculture biologique (et minimum 95 % d'ingrédients végétaux)

Pour les cosmétiques, deux types de certifications existent :

-La certification "cosmétiques écologiques" garantit un minimum de 95% d'ingrédients d'origine naturelle, dont au moins 5 % du total des ingrédients certifiés biologiques, et plus de 50 % des ingrédients végétaux biologiques

- La certification "cosmétiques écologiques et biologiques" garantit que 10 % du produit est composé d'ingrédients certifiés biologiques, et que plus de 95 % des ingrédients végétaux sont biologiques.

- **COSMOS (cosmétiques)**

Le label COSMOS est un label privé européen créé en 2017 en regroupant 5 labels privés européens dont Ecocert et Cosmébio.

Deux types de certifications COSMOS existent :



- COSMOS NATURAL garantit notamment l'absence de substances issues de l'industrie pétrochimique (parabens, phénoxyéthanol, parfums et colorants de synthèse), ainsi que des modes de production et de transformation respectueux de la santé humaine et de l'environnement
- COSMOS ORGANIC garantit qu'au moins 95% des ingrédients végétaux sont biologiques et que 20 % minimum du total des ingrédients sont certifiés biologiques

- **Oeko-Tex (textile et cuir)**



Ce label privé fixe par exemple des valeurs limites pour les résidus de formaldéhyde et de pesticides dans le produit fini. Il encadre la fabrication des vêtements pour qu'elle ait des impacts limités sur l'environnement (réduction des consommations en énergie et en eau, définition de seuils pour les émissions dans l'air).

Le Standard 100 by OEKO-TEX® tient compte des réglementations légales telles que celles sur les colorants azoïques, le formaldéhyde, le pentachlorophénol, le cadmium, le nickel, etc...et exclut certaines substances chimiques nocives pour la santé, indépendamment d'une éventuelle réglementation.

- **GOTS (Global Organic Textile Standard) (textile)**



Ce label privé encadre la production textile selon des critères environnementaux et sociaux. Il exige par exemple des fibres textiles certifiées bio, sans perturbateurs endocriniens, avec un faible impact sur l'environnement, le respect des travailleuses et des travailleurs et le bien-être animal.

- **TCF (Totally Chlorine Free)**

Ce label présent sur certaines couches garantit que le produit a été fabriqué et blanchi sans aucune utilisation de chlore.

## Pour aller plus loin et découvrir d'autres labels

- Site, Les différents [labels environnementaux](#), ADEME
- [Brochure sur les pictogrammes de danger et les labels](#), Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA)
- Site, Étiquetage des émissions en polluants volatils "[Émissions dans l'air intérieur](#)" (ex: A+), Ministère en charge de l'écologie
- Documents, Informations sur les [Eco-labels](#), Ministre en charge de l'écologie, 2017
- Rapport d'expertise collective sur "[Évaluation des effets sensibilisants ou irritants cutanés des substances chimiques présentes dans les articles chaussants et textiles d'habillement](#)", Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)
- Rapport d'expertise collective sur "[Sécurité des produits de protection intime](#)", Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)
- Chloé Barasinski, Rémi Béranger, Catherine Salinier, Cécile Zaros, Julie Bercherie, et al.. Recommandations pour la pratique clinique : « [Interventions pendant la période périnatale](#) ». Synthèse. [Rapport de recherche] Collège National des Sages-Femmes de France, 2021